

# **Conférence de presse**

**17/02/2011**

## **Ligue des droits de l'Homme**

### **Collectif des avocats contre la justice d'exception**

#### **Maison des avocats - Ajaccio**

**Ces derniers temps, nous assistons à une tentative de réhabilitation de la JIRS qui fait l'objet de vives critiques notamment de la part de la LDH et du Collectif des avocats contre la justice d'exception.**

**C'est ainsi que le préfet de Corse a vanté l'action de la JIRS lors du débat sur la violence à l'Assemblée de Corse. De son côté, le procureur général de Bastia s'est félicité de la politique pénale actuelle lors de la rentrée judiciaire. Enfin, certains juges de la JIRS se sont lancés dans une contre-offensive médiatique.**

**La LDH et le Collectif veulent donc rétablir la vérité en partant d'exemples précis qui illustrent un certain nombre de manquements aux droits.**

**Avant de passer, la parole aux avocats, je voudrais également resituer notre conférence de presse par rapport au mouvement social qui affecte l'institution judiciaire. Des juges, des policiers, des administratifs, des travailleurs sociaux, l'ensemble du monde judiciaire expriment aujourd'hui leur colère avec force après la mise en cause, une fois de plus, une fois de trop de la justice par le président de la République.**

**L'ampleur du mouvement, sa détermination révèlent un malaise profond. Il s'agit à la fois de dire la misère de la justice, l'absence d'ambition politique pour cette institution qui est un fondement de la démocratie. Il s'agit aussi de dénoncer de graves dérives qui touchent au principe de séparation des pouvoirs provoquées par celui-là même qui doit garantir l'indépendance de la justice, qui se fait juge à la place**

**des juges et qui en matière d'atteinte à la présomption d'innocence fait dans la récidive.**

**La LDH et le collectif évidemment soutiennent ce mouvement. Toutefois, il nous faut rappeler que ce soutien s'adresse uniquement à la justice ordinaire et qu'il exclue la justice d'exception.**

**Comment pourrait-il en être autrement lorsque l'on sait les problèmes que pose la justice d'exception en matière d'indépendance. Prenons pour exemple, la nomination des juges. Au sein de cette justice, ce sont les premiers présidents qui nomment de manière discrétionnaire, sans discussion, sans transparence, les juges d'instruction affectés à ces fonctions, le Conseil supérieur de la magistrature étant exclu de ces choix.**

**Comment ne pas exclure la justice d'exception de notre soutien lorsque l'on se remémore les atteintes répétées et avérées portées à la présomption d'innocence au travers d'opérations de police et de justice spectacles qui ont pour effet de jeter en pâture à l'opinion des noms.**

**Comment ne pas constater que la justice d'exception n'a aucun problème de moyens matériels et humains. Pour les juges de la JIRS par exemple, pas de problème de greffiers.**

**Revenons-en maintenant à la réalité des justiciables qui subissent l'arbitraire de la justice d'exception, plus précisément cet après-midi de la JIRS, parce que leurs droits de se défendre est mis à mal. Je passe la parole aux avocats.**

**Quelques mots pour conclure et pour rappeler que la LDH et le Collectif ont interpellé les élus de l'Assemblée de Corse sur les problèmes que pose la justice d'exception. Cela fait maintenant 10 mois et nous sommes toujours en attente d'une position.**

**Pourtant, au travers d'interpellation et de gardes à vue, ou encore au travers du rapprochement des détenus, les élus sont amenés à débattre**

**régulièrement des conséquences de la justice d'exception.**

**Il est temps de dire que les Corses ont droit à l'égalité devant la loi.**

**Il est temps de dire que la justice d'exception avec ses dérogations exorbitantes au droit commun ne font pas avancer dans la recherche de la vérité mais qu'elle suscite régulièrement du désordre.**

**Il est temps de revendiquer la justice ordinaire, rien que la justice ordinaire, toute la justice ordinaire.**